

# COVID-19 simplifiée

## Mesures d'aide financière



Informations simplifiées sur la COVID-19 par l'équipe du Sac à mots

## Personnes à faibles revenus



### Paiement spécial par le crédit TPS



Les gens à faibles revenus qui reçoivent déjà le crédit TPS.



Environ 300\$/personne seule, 600\$/couple et 150\$/enfant.

**\*\*Si vous avez des questions concernant le montant reçu,  
contactez [L'ACEF 450 375-1443](tel:450-375-1443)\*\***



Paiement le 9 avril.



Cette mesure est automatique, par chèque ou dépôt direct.  
Vous devez avoir fait votre rapport d'impôt 2018.





## Familles avec enfants



### Augmentation des Allocations canadiennes pour enfant



Les familles qui ont droit aux allocations familiales



300\$ de plus par enfant.



Paiement le 20 mai.



Cette mesure est automatique, par chèque ou dépôt direct.  
Vous devez avoir fait votre rapport d'impôt 2018.

## Travailleurs



### Prestation canadienne d'urgence (PCU)



Pour les travailleurs qui ont perdu leur travail ou réduit leurs heures à cause de la COVID-19. La mesure est aussi pour:

- Personne qui n'a pas le droit à l'assurance emploi (travailleur autonome, salarié à temps partiel, étudiant).
- Parent travailleur qui doit s'occuper de ses enfants à la maison.
- Personne malade, en isolement, ou en quarantaine à cause de la COVID-19.



Critères:

- Avoir gagné au moins 5000 \$ en 2019 ou dans les 12 derniers mois
- Ne pas avoir quitté volontairement son emploi
- Avoir un revenu de **maximum** 1 000 \$ par mois



## Travailleurs



### Prestation canadienne d'urgence (PCU)



Un paiement de 2000\$ imposable par mois pour 4 mois maximum



Dès maintenant. Le premier paiement devrait être fait maximum 10 jours après la demande.



Appliquez sur **Internet à Canada.ca** ou au **téléphone: 1-800-959-2041/ 1-800-959-2019.**

Pour avoir accès au formulaire en ligne, vous avez besoin d'être inscrit à «**Mon dossier**» Service Canada.





## Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels



Travailleur d'un service essentiel (exemple: épicerie, pharmacie, fermes, soins de santé)



Critères:

- Gagner un salaire brut de moins de 550 \$ par semaine et avoir un revenu annuel entre 5 000 \$ et 28 600 \$.

**\*\*Conservez vos relevés de paye\*\***



100\$ imposable par semaine pour maximum 16 semaines.



À partir du 15 mars, demande à partir du 19 mai.

1<sup>er</sup> paiement le 27 mai.



Sur le site de Revenu Québec, vous avez besoin d'être inscrit à «Mon dossier Citoyen»





## Hydro-Québec



- Si vous avez de la difficulté à payer votre facture d'électricité, **contactez Hydro-Québec.**



- **Les frais de retard sont suspendus** et **aucun débranchement** n'aura lieu en lien avec la situation actuelle.



- Hydro-Québec: **1-888-385-7252**



## Logement



- Si vous avez de la difficulté à payer votre loyer, vous **pouvez proposer une entente réaliste** à votre propriétaire.



- La Régie du logement **suspend toute reprise de logement ou éviction** pour la durée de l'état d'urgence.



- Le gouvernement demande aux propriétaires **d'éviter les visites de logement**. Les propriétaires ne doivent **pas faire visiter** le logement d'une personne en **isolement obligatoire**.



- Déménagement: le locataire peut être obligé de quitter son logement si le logement était déjà loué à une autre personne avant le 17 mars.



- La Régie du logement est disponible par téléphone seulement: **1-800-683-2245**.







Je m'inquiète de ma santé parce que:

Je suis stressé  
ou j'ai peur

J'ai peut-être des  
symptômes

J'appelle info-santé  
811 option 2

J'appelle la ligne  
d'info covid  
1-877-644-4545

ou

Je contacte les  
organismes que je  
fréquente ou mon  
intervenant CLSC



Merci de partager largement cette capsule 

Plusieurs personnes éprouvent de grandes difficultés avec la lecture et l'écriture. En ce temps de crise où l'information passe majoritairement par l'écrit, svp, aidez-nous à rejoindre ces gens en diffusant cette capsule audio-visuelle.

Le Sac à mots est un organisme d'alphabétisation populaire de Cowansville.

